

LE DÉPARTEMENT

VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE

AIDE À L'ACHAT D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET DE PARTITIONS

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

L'aide à l'achat d'instruments de musique et de partitions est une aide en investissement qui vise le développement de la pratique musicale dans le cadre individuel, collectif ou scolaire. Elle s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA).

NATURE DES DÉPENSES

- L'achat dans le cadre de projets d'orchestres à l'école ou de classes à horaires aménagés musique (CHAM) ;
- L'achat d'instruments pour compléter les parcs instrumentaux des orchestres, et soutenir la pratique collective instrumentale ;
- La constitution d'un parc instrumental pour permettre aux familles une location à bas prix (établissements d'enseignement artistique) ;
- L'achat de partitions pour les pratiques collectives orchestrales.

BÉNÉFICIAIRES

- Etablissements d'enseignement artistique partenaires du SDEA (associations ou collectivités) ;
- Collectivités et établissements scolaires, uniquement si l'investissement concerne un projet en partenariat avec un établissement d'enseignement artistique du SDEA ;
- Fédérations musicales partenaires du SDEA ;
- Associations de pratique musicale en amateur (batteries fanfares, orchestres d'harmonie, etc.) affiliées à l'une des fédérations de Haute-Savoie partenaires du SDEA.

MONTANT

Taux maximum de financement public (toutes subventions comprises) : 80% de l'investissement, sauf dérogation accordée par le préfet de département et portant ce taux à 90%.

La date de début d'éligibilité des dépenses pour le versement de la subvention est celle du vote de l'aide accordée par le Département. Aucun achat réalisé préalablement ne pourra être pris en compte.

PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE :

- Un ou plusieurs documents de présentation détaillée de votre projet en tenant compte des éléments attendus décrits ci-après ;
- Courrier adressé par voie postale au Président du Conseil qui indique le montant de subvention sollicité ;
- Devis ;
- Calendrier des dépenses ;
- Plan de financement du projet avec les aides sollicitées / acquises d'autres collectivités ;
- Pour les associations : dernier compte-rendu de CA ; statuts ;
- Toute autre pièce complémentaire permettant d'étudier le dossier ;
- Numéro SIRET ;
- Un RIB.

DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS ATTENDUS DANS LE(S) DOCUMENT(S) DE PRÉSENTATION DÉTAILLÉE À JOINDRE À LA DEMANDE DE SUBVENTION

Un ou plusieurs documents de présentation détaillée de votre projet doivent être transmis. Nous vous remercions de bien vouloir y développer les éléments figurant ci-après.

Pour les achats d'instruments de musique :

- Pour les pratiques en amateur : présentation de l'association et de ses projets, information sur la fédération à laquelle l'orchestre est affilié, lien avec l'école de musique partenaire ;
- Présentation du projet, finalités des achats, motivations et impact attendu sur le projet de la structure ;
- Composition du parc instrumental actuel et instruments dont l'acquisition est prévue ;
- Public bénéficiaire des achats ;
- Conditions de mise à disposition prévues : prêt, location (dans ce cas, tarification prévue) ;
- Pour les pratiques collectives : informations sur l'ensemble instrumental concerné par l'investissement (type et niveau de la formation, effectif de la formation) ;
- Les instruments que vous prévoyez d'acheter seront-ils mutualisés avec un ou plusieurs autres partenaires ?

Pour les achats de partitions :

- Présentation du projet nécessitant l'acquisition du matériel (dates et lieux du concert ou de la manifestation, etc.).

